

Le handicap mental n'empêche pas de jouer son rôle de citoyen

Droits civiques L'institution Eben-Hézer Lausanne vivait mercredi sa première Journée de la citoyenneté, où il était question de société inclusive.



François Desgalier dépose son bulletin sous les yeux d'Anne Tercier (à g.) et du directeur Dominique Praplan (badge jaune). Image: Florian Cella

[Par Cécile Collet](#) 05.10.2015, 24 heures

A l'aube des élections fédérales, des voix comptent davantage que d'autres. Symboliquement. Mercredi, une urne trônait en bonne place à Eben-Hézer, à l'occasion de sa première Journée de la citoyenneté, organisée en partenariat avec la Ville de Lausanne et le Canton. Des 220 résidents que l'institution lausannoise accueille, seuls 36 reçoivent leur matériel de vote. Et parmi eux, six seulement font valoir leur droit civique. Les autres renoncent, soit par désintérêt, soit parce que l'objet leur paraît trop compliqué.

Mercredi, ils étaient quelque 140 bénéficiaires, droit de vote ou pas, à glisser leur bulletin dans l'urne. L'autre moitié des 282 voix émanaient de collaborateurs ou de personnes du public. «Les retours ont été tellement positifs! raconte Véronique Nemeth, animatrice à Eben-Hézer et coorganisatrice de la journée. L'acte de voter a donné de l'importance aux résidents.»

Changer le regard des autres

Pourtant, à l'objet du scrutin «Pour bien vivre ensemble, quel est selon vous le plus important?» peu ont répondu «faire entendre sa voix» (34 voix). Le plébiscite est revenu à «accepter les autres comme ils sont» (92), suivi de près par «s'aider les uns les autres» (81). «Voter malgré que l'on est en institution est important, exprime Anne Tercier, une des six résidentes à exercer ses droits politiques. Mais avant tout, pour faire partie de la société, nous avons besoin de changer le regard des autres.»

Anne Tercier

Résidente à Eben-Hézer depuis treize ans, la jeune femme au tempérament bien trempé dit s'y être faite avec le temps – «avant, ça me faisait mal» –, mais ajoute: «Comment réagir dans la société, sans être méchant, lorsque les gens se foutent de notre gueule, ont peur de nous?» A 54 ans, dont vingt-neuf comme travailleur en atelier protégé, son collègue et ami François Desgalier observe une évolution dans le comportement des gens mais considère toutefois qu'il y a encore du chemin à parcourir. «Le respect fait partie des droits de l'homme, on ne devrait pas avoir à taper du poing sur la table pour l'obtenir.»

François Desgalier

Les deux amis en situation de handicap mental ont toujours montré une volonté de s'impliquer dans l'institution. C'est pour cette raison qu'ils ont été élus, le 19 décembre 2014 – la date précise est gravée dans leur mémoire –, pour participer au groupe «Droits et participation», qui travaille au niveau romand sur les droits des handicapés (lire ci-dessous). Mercredi, ils étaient aussi les scrutateurs de la votation, avec Dominique Praplan, directeur d'Eben-Hézer Lausanne. «Avant, on était beaucoup dans le «faire pour»; maintenant, on encourage le «faire avec», dit-il. Etre citoyen, c'est être sujet.»

Pour lui, «le défi du XXI^e siècle, c'est l'inclusion des personnes différentes dans notre société». Car l'acte citoyen va bien au-delà du droit de vote, explique Omar Odermatt, veilleur et coorganisateur, qui a recueilli pour l'occasion le témoignage filmé de quatre bénéficiaires sur le thème de la citoyenneté. «Les personnes handicapées sont preneuses de participation sociale, par exemple dans des associations. Mais elles sont toujours confrontées au préjugé de la société de laquelle elles n'ont, du coup, pas l'impression de faire partie.»

Cette première journée de réflexion commune «riche en émotions» donnera lieu à d'autres rendez-vous. «Le thème de la non-discrimination, qui est sorti des urnes, doit être traité», explique Véronique Nemeth. L'écocitoyenneté et le lien social sont aussi au programme de l'institution, qui se veut résolument tournée vers l'extérieur. «La grande compétence relationnelle qu'ont certains résidents me fait penser que c'est peut-être à eux de briser la glace.»

(24 heures)

(Créé: 05.10.2015, 08h35)

Le droit de vote, pour qui?

A Eben-Hézer, seules 36 personnes sur les 220 résidents reçoivent leur matériel de vote. La plupart sont sous le régime de la curatelle de portée générale, qui «interdit de fait le droit de vote, explique Frédéric Vuissoz, chef de l'Office cantonal des curatelles et tutelles professionnelles. Mais un médecin, en principe psychiatre, peut attester si la personne a ou n'a pas la capacité de pouvoir se déterminer sur un objet de votation, avoir une opinion et en comprendre la portée. Cela dépend de la situation individuelle de la personne.»

Trois textes de lois régissent cela: la Constitution fédérale, qui parle d'«interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit», la loi fédérale sur les droits politiques, qui définit qui sont ces «interdits», «les personnes qui, en raison d'une incapacité durable de discernement, sont protégées par une curatelle de portée générale», et enfin la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques, qui indique que ces personnes «peuvent être intégrées ou réintégrées dans le corps électoral, par décision de la Municipalité de leur commune de domicile, en prouvant qu'elles sont capables de discernement».